

Les Papèteries doivent vivre !

Revue de presse du 18 juin 2009



TRIBUNAL DES RÉFÉRÉS

Le sort des papetiers sera scellé mardi



L'avocate Isabelle Goldman en conversation avec les délégués du comité d'entreprise des Papeteries de Malaucène.

MALAUCÈNE

Ausort du tribunal des référés de Carpentras, les salariés des Papeteries de Malaucène s'interrogeaient hier matin. Mardi 23 juin, à 10 heures, ils seront de retour devant le tribunal de Carpentras pour entendre la décision d'Eric Cibiel, président du TGI.

Le comité d'entreprise représenté par M^{lle} Isabelle Goldman avait saisi le juge pour tenter de prouver que le groupe américain Schweitzer-Mauduit avait prémédité la fermeture du site industriel sans en référer préalablement aux salariés comme le prévoit la loi. Elle a poursuivi son argumentation en s'évertuant à montrer que la fermeture de l'usine correspondait à une stratégie du groupe sans rapport avec la santé de l'usine ou du groupe en général. Elle a également mis en avant qu'il y avait des reprises potentiels pour le site du haut-Vaucluse mais à condition que toutes les informations leur soient livrées par le groupe américain.

Un arrêt inéluctable pour Schweitzer-Mauduit

M^r Christophe Plantol avait quant à lui basé la défense de Schweitzer-Mauduit sur un autre plan. Dans sa plaidoirie, il a tenté de démontrer que dans cette affaire, le tribunal des référés n'était pas compétent et que le juge n'avait pas à trancher sur la politique économique de l'entreprise, l'appelant toutefois à se pencher sur les chiffres et les bilans pour vérifier que les comptes de Schweitzer-Mauduit ne sont pas aussi florissants que ça et que pour la survie du groupe, l'arrêt de Malaucène est inéluctable. Si la décision du président Cibiel abonde dans le sens des salariés, Schweitzer-Mauduit devra recommencer entièrement la procédure en trouvant de nouveaux arguments. Si au contraire le juge trouve que le motif économique est justifié, les premières lettres de licenciement arriveront alors dans les boîtes aux lettres des 211 salariés présents à partir du 21 juillet.

Bruno ALBERO

MALAUÇÈNE / Ils réclament un plan social "à la hauteur des moyens du groupe"

Les papetiers suspendus... à la décision du juge

Par Chantal Malaure

capentras@laprovence-press.fr

Monsieur le juge, il vous faut apprécier l'irrégularité de ce plan social, sinon demain il sera trop tard." Juliette Goldmann, avocate du comité d'entreprise des Pape-teries de Malaucène, entame sa plaidoirie avec fougue. Dans la salle comble, chacun retient son souffle. Pour les papetiers, cette

“ L'action du groupe a augmenté en bourse de 37 % depuis l'annonce de la fermeture de Malaucène.”

M^e GOLDMANN, AVOCATE DU CE



► M^e Goldmann rassure les papetiers. À l'audience, elle argumentera que "le coût de la fermeture et des licenciements est trois fois plus élevé que le maintien d'une activité".

(Photo Cyril Jéty)

audience hier au tribunal de grande instance de Carpentras est le rendez-vous de la dernière chance. Ils ont assigné en référé le groupe Schweitzer-Mauduit pour obliger la direction à faire pause dans la procédure administrative du plan de sauvegarde de l'emploi.

Pendant plus d'une heure, M^e Goldmann va disséquer les points estimés litigieux. Primo, la santé économique du groupe américain "qui n'est plus à démontrer. Le versement des dividendes aux actionnaires, en millions de dollars, a augmenté. Le marché des cigarettes est florissant." Exit, la raison

économique. Secundo, "le manque de loyauté" et "l'opacité" des informations fournies au CE: "La réalisation du lip (nouveau procédé innovant, testé efficacement à Malaucène, ndr) en Europe de l'Est. Ça ressemble à de la délocalisation. Nous sommes exclusivement dans la stratégie". Tertio, l'accompagnement social: "Vous avez méconnu et méprisé les droits des salariés". lance M^e Goldmann à l'adresse des représentants de la direction, MM. Mothay, DRH du groupe Europe, et Pavero, directeur du site de Malaucène. "Aucun budget formation et, pour le plan de sauvegar-

de de l'emploi, vous vous contentez de mesures extérieures. Ce plan social doit être présenté à la hauteur des moyens du groupe."

Du temps pour étudier les pistes de repreneurs

L'avocate du barreau de Marseille devait surtout insister sur la procédure adoptée et son terrible compte à rebours: une annonce "coup de poing" le 17 avril et dès le 24, les réunions sur les volets économique et social et qui s'achèveront le 30 juin. "Le temps est nécessaire pour une réappropriation de ce dossier et l'étude de solutions alternatives industrielles."

Il restait ensuite à M^e Christophe Plagniol, en sa qualité de conseil de Schweitzer-Mauduit, de réfuter toutes ces arguties: les pertes conséquentes du site de Malaucène - "Soit on glisse dans l'abyme, soit on réagit" - et la non préméditation de ce plan - "Ce PSE ne saurait encourir la moindre critique". Il devait surtout souligner que "la procédure est toujours en cours et que le débat judiciaire n'a pas lieu d'être."

Le juge Cibiel, à seul fin d'apprécier toutes ces données, donnera sa décision le mardi 23 juin. ■

Réagissez à cet article
www.laprovence.com

La CGT en appelle aux pouvoirs publics

Il y avait foule hier matin au tribunal de grande instance de Carpentras. Une cinquantaine des 211 salariés des papeteries de Malaucène a assisté à l'audience de référé visant à suspendre la procédure du plan social, ouverte depuis le 17 avril. Jean-Marc Pavero, directeur de l'usine de papiers à cigarettes, et Yves Mothay, directeur Europe des ressources humaines du groupe américain Schweitzer-Mauduit, la maison mère des papeteries, étaient également présents.

Après avoir entendu les avocats des employés et des patrons, le juge a mis sa décision en délibéré au 23 juin. Après plusieurs semaines de négociations conflictuelles autour de la fermeture du site, le comité d'entreprise (CE) de l'usine veut faire suspendre le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) en cours.

Il reproche à leurs dirigeants de n'avoir pas fourni l'ensemble des documents détaillant la situation économique de l'entreprise. « Ils prétendent qu'elle est péril-

leuse, mais ce n'est vraiment pas le cas. Au premier trimestre, l'usine a dégagé des résultats positifs grâce aux efforts des salariés », indique Thierry George, secrétaire de l'union locale CGT.

« Les actions de Schweitzer-Mauduit ont bondi de 37% »

Selon le syndicaliste, le PSE dissimule en fait des licenciements boursiers, qui ne viseraient qu'à délocaliser l'activité. « Depuis l'annonce de la fermeture, le cours des actions de Schweitzer-Mauduit a bondi de 37% », observe-t-il afin d'étayer son propos. « Ce sont des financiers qui n'ont pas le moindre respect à l'égard des emplois », a par ailleurs affirmé à l'audience l'avocate du CE, déplorant les mesures d'accompagnement social « insuffisantes ».

Du côté des salariés, on essaye de garder le moral. « On n'a plus rien à perdre et c'était la seule action en justice possible avant les licenciements », explique Jean-Marc Moulin, délégué CGT au CE. Lu-

cidé, il admet que « ça ne changera pas grand-chose. En cas de décision défavorable du juge des référés, on a déjà prévu de porter l'affaire devant les prud'hommes, car il ne s'agit pas de licenciements économiques. L'entreprise n'a jamais gagné autant », insiste-t-il.

En attendant, les salariés comptent bien se faire entendre. Notamment des pouvoirs publics. « Il existe des solutions de reprise. Ce serait catastrophique si elles n'étaient pas mises en place », considère Jean-Marc Moulin, qui redoute que Schweitzer-Mauduit n'ait pas très envie de voir un concurrent s'installer dans son usine. « Désormais, c'est aux politiques d'agir et de peser de tout leur poids dans ce dossier », ajoute-t-il.

Premiers licenciements fin juillet

Sollicitée par Tribunal du Sud, la direction du groupe américain n'a pas souhaité s'exprimer. À l'audience, son avocat a plaidé l'incompétence du juge des référés, faisant valoir que les papeteries



Carpentras, hier. Une cinquantaine de salariés des papeteries de Malaucène a assisté à l'audience de référé visant à suspendre la procédure du plan social.

PHOTO: AFP

pendaient de l'argent et que les discussions sur le PSE et d'éventuels projets de reprise à Malaucène étaient toujours en cours. Si le

juge des référés déboute le CE, les premiers licenciements pourraient intervenir dès la fin juillet.

GEOFFREY DIRAY

Le Tribunal du Sud - 18/06/09

